

**PROGRAMME DE FIDÉLITÉ MOBILE
COLUMBUS CAFÉ & CO**

**CONDITIONS GÉNÉRALES
VERSION EN VIGUEUR AU 01/11/2019**

Chère Cliente, Cher Client,

La gourmandise ne vous fait pas peur ?

Vous souhaitez rejoindre la tribu de l'Ours Columbus, et bénéficier de notre programme fidélité mobile Columbus Café & Co et des avantages qui en découlent ?

Avant d'y adhérer, en voici les principes ! A lire sans modération, avant de les accepter.

1. Dans quel Columbus Café & Co puis-je bénéficier du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co ?

A la date de mise à jour indiquée ci-dessus, les Columbus Café & Co proposant le programme de fidélité mobile Columbus Café & Co sont les suivants :

- société SARL COFFEE LAC, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 7 Impasse des Lauriers – 33380 Marcheprime, immatriculée auprès du RCS de Bordeaux sous le numéro 821 240 041, exploitant le Columbus Café & Co situé Centre Commercial Bordeaux Lac – Local 149, 33080 Bordeaux Cedex ;
- société SARL ROCHEDONNE, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 15 Rue Paul Euloge – 33470 Le Teich, immatriculée auprès du RCS de Bordeaux sous le numéro 801 496 035, exploitant le Columbus Café & Co situé Centre Commercial Mérignac Soleil – 17 Avenue de la Somme – 33700 Mérignac ;
- société ARABI'K, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 7 Rue Ferdinand Duval – 75004 Paris, immatriculée auprès du RCS de Paris sous le numéro 790 287 791, exploitant le Columbus Café & Co situé Centre Commercial Rives d'Arcins – 33130 Bègles ;
- société D&B COFFEE, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 7 Rue Ferdinand Duval – 75004 Paris, immatriculée auprès du RCS de Paris sous le numéro 843 379 330, exploitant le Columbus Café & Co situé FNAC Café - 50 Rue Sainte Catherine – 33000 Bordeaux ;
- société SAS MACLANE, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 1 Rue Etienne Dolet – 29200 Brest, immatriculée auprès du RCS de Brest sous le numéro 818 275 760, exploitant le Columbus Café & Co situé 64 Rue de Siam – 29200 Brest ;
- société JMC, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 11 Rue du Mené – 56000 Vannes, immatriculée auprès du RCS de Vannes sous le numéro 793 243 155, exploitant le Columbus Café & Co situé 11 Rue du Mené – 56000 Vannes.
- société SUD CAFE ODYSSEUM, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 2 Place de Lisbonne – C. Cial Odysseum – 34000 Montpellier, immatriculée auprès du RCS de Montpellier sous le numéro 812 249 712, exploitant le Columbus Café & Co situé 2 Place de Lisbonne – C. Cial Odysseum – 34000 Montpellier;

- société GAEL, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 15 Rue Auguste Vallée, 85100 Les Sables d'Olonne, immatriculée auprès du RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 833 299 738, exploitant le Columbus Café & Co situé 15 Rue Auguste Vallée, 85100 Les Sables d'Olonne;

- société COFFEE ANGOULINS, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 55 Avenue Bernard Moitessier, 17180 Perigny, immatriculée auprès du RCS de La Rochelle sous le numéro 800 965 873, exploitant le Columbus Café & Co situé Route Rochefort, 17690 Angoulins;

- société COFFEE BEAULIEU, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 55 Avenue Bernard Moitessier, 17180 Perigny, immatriculée auprès du RCS de La Rochelle sous le numéro 813 510 351, exploitant le Columbus Café & Co situé ZAC de Beaulieu, 17138 Beaulieu;

- société COFFEE CHOLET, franchisé indépendant membre du réseau Columbus Café & Co, ayant son siège social situé 55 Avenue Bernard Moitessier, 17180 Perigny, immatriculée auprès du RCS de La Rochelle sous le numéro 840 894 612, exploitant le Columbus Café & Co situé C. Cial Carrefour, Avenue d'Angers, 49300 Cholet;

Cette liste est évolutive : la liste des Columbus Café & Co participants est mise à jour régulièrement sur <http://www.columbuscafe.com/programme-de-fidelite/>.

2. J'ai déjà une carte de fidélité papier Columbus Café & Co : quelle est la différence avec le programme de fidélité mobile Columbus Café & Co ?

La carte papier Columbus Café & Co est distincte du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co. Elle ne donne pas droit aux mêmes avantages. Dans le cadre de votre programme de fidélité mobile Columbus Café & Co, chaque passage en caisse vous permet de créditer des points, en vous connectant sur la tablette mise à disposition dans le Columbus Café & Co.

Vous devenez acteur de votre gourmandise : les points ne sont crédités que si vous vous connectez sur la tablette après votre passage en caisse.

Ce qui ne vous empêche pas de continuer à utiliser également votre carte de fidélité papier Columbus Café & Co, en la présentant lors de votre passage en caisse. Néanmoins, il n'est pas possible d'utiliser pour un même passage en caisse la carte de fidélité papier Columbus Café & Co et le programme de fidélité mobile Columbus Café & Co. Vous devez choisir entre l'un ou l'autre.

3. Puis-je cumuler le bénéfice du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co avec d'autres offres commerciales en cours ?

Non, les autres offres commerciales en cours (Par exemple : offres commerçants, offres promotionnelles ponctuelles notamment prévues dans les flyers) ne sont pas cumulables avec celles découlant du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co.

4. Combien de points puis-je créditer sur mon compte fidélité mobile Columbus Café & Co ?

Chaque connexion sur la tablette suite à passage en caisse dans un Columbus Café & Co participant vous donne droit à 10 points, dans la limite d'une connexion toutes les deux heures et par personne. Ce, quelque soit le montant de l'achat que vous venez de réaliser : c'est aussi ça, la gourmandise : récompenser les petites, comme les grosses envies !

Il n'y pas de limite de points, ni de limite temporelle à l'utilisation des points : tant que le programme de fidélité mobile Columbus Café & Co existe, vos points sont valables !

5. Quelles informations dois-je communiquer pour adhérer au programme de fidélité mobile Columbus Café & Co ? Comment m'inscrire ?

Nous avons voulu vous simplifier la vie : seul votre numéro de téléphone portable sera requis pour vous inscrire et accéder à ce programme de fidélité mobile.

Pour vous inscrire, rien de plus simple : entrez vos informations sur la tablette mise à votre disposition dans les Columbus Café & Co participants après un passage en caisse.

Nous pouvons également être amenés à vous poser une ou plusieurs questions à cette occasion, pour mieux vous connaître et avoir votre avis sur notre offre. Vous n'êtes toutefois jamais obligé d'y répondre.

6. Puis-je permettre à mes proches de bénéficier de mon programme de fidélité mobile Columbus Café & Co ?

Vos proches seront toujours les bienvenus s'ils souhaitent créer un compte de fidélité mobile Columbus Café & Co pour être récompensés personnellement de leur gourmandise.

Si toutefois vous souhaitez les inviter, vous ne pourrez bénéficier de leurs points de passage en créditant votre compte fidélité. Mais si votre générosité n'a pas de limite : vous pouvez tout de même leur offrir le bénéfice de vos avantages.

En revanche : le compte de fidélité mobile Columbus Café & Co est personnel et inaccessible : il ne peut être prêté ou cédé à une autre personne.

7. Quels avantages me sont octroyés en contrepartie des points cumulés ?

Voici la grille actuelle des avantages proposés dans le cadre du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co :

Nombre de points cumulés	Avantage
20 points	un sirop aromatisé offert
50 points	un espresso ou un lungo offert
110 points	une boisson gourmande offerte (format petit 30 ou 35 cl.) ou un muffin offert
200 points	un menu offert (sucré ou salé)
500 points	une boîte de 6 muffins & un cadeau d'une valeur commerciale de 15 euros maximum
1000 points	une formation "Latte Art" d'une durée de 2 heures à réaliser au sein d'un Columbus Café & Co participant

Ces avantages sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de notre programme de fidélité mobile Columbus Café & Co. Le détail des avantages est mis à jour régulièrement sur <http://www.columbuscafe.com/programme-de-fidelite/>.

8. Comment utiliser mes points pour bénéficier de mes avantages ?

Lorsque vous avez atteint un niveau de points vous permettant de bénéficier d'un avantage, connectez-vous à votre compte sur la tablette d'un Columbus Café & Co participant, et indiquez l'avantage souhaité. Tournez ensuite l'écran vers le Barista le plus proche. De même, vous recevrez un sms sur votre téléphone attestant du déblocage de votre gain et que vous pourrez montrer instantanément au barista. Vous vous verrez décréditer immédiatement sur votre compte des points associés au(x) cadeau(x) sélectionné(s).

Si vous souhaitez attendre avant de bénéficier de votre avantage, il vous suffira - lors d'un prochain passage dans un Columbus Café & Co participant - de vous connecter à votre compte sur la tablette, d'indiquer l'avantage souhaité et de tourner ensuite l'écran vers le Barista du Columbus Café & Co participant.

Nos équipes se feront un plaisir de vous servir vos avantages. En cas de rupture sur l'avantage souhaité, vous aurez la possibilité de le conserver pour une prochaine fois, ou de vous voir proposer un autre avantage de valeur équivalente en remplacement.

9. Qui a accès aux données personnelles que je communique dans le cadre de mon adhésion au programme de fidélité mobile Columbus Café & Co ?

Les données personnelles communiquées lors de votre adhésion au programme de fidélité mobile Columbus Café & Co (prénom et votre numéro de téléphone) et lors de chaque passage à la caisse des Columbus Café & Co participants (informations relatives à votre identité : prénom, genre et date de naissance) font l'objet d'un traitement accessible aux Columbus Café & Co participants, à la société Wagram Finances (franchiseur du Columbus Café & Co, ayant son siège social 103 rue La Fayette 75010 Paris, RCS n° 339 592 685), destiné à :

- leur permettre de vous faire bénéficier du programme de fidélité mobile et vous octroyer vos avantages en découlant ;
- vous adresser des offres et promotions utilisables dans les Columbus Café & Co - sauf si vous en refusez le principe,
- mieux vous connaître, et adapter leur offre produit en fonction de vos goûts.

Ces données sont transférées à la société Hey Pongo, société par actions simplifiée immatriculée à Paris, sous le numéro de RCS 832 486 765, dont le siège est situé 5 Avenue du Général de Gaulle 94160 Saint-Mandé, à laquelle les opérations suivantes sont sous-traitées :

- o l'hébergement des données, étant précisé que les données sont hébergées aux États-Unis sur des serveurs sécurisés de Google Cloud ;
- o l'analyse, le recoupement, l'utilisation et la combinaison des données ;
- o l'envoi des offres et promotions Columbus Café & Co par sms si vous avez accepté de les recevoir.

Nous nous engageons à ne conserver les données collectées que pour une durée nécessaire à la finalité du traitement :

- o les données collectées lors de l'adhésion au programme de fidélité mobile Columbus Café & Co seront conservées pour la durée de votre participation par au programme fidélité ;

- les données collectées si vous avez accepté de recevoir des informations et offres commerciales et promotionnelles, seront conservées pour une durée ne dépassant pas trois années après la date de votre dernier achat, et pour autant que vous n'ayez pas émis le souhait de ne plus recevoir d'informations et offres commerciales et promotionnelles.

A l'expiration des durées mentionnées ci-avant, nous supprimerons les données concernées.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (découlant à compter du 25 mai 2018 du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles), vous disposez :

- d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données à caractère personnel,
- d'un droit à la limitation du traitement de vos données,
- d'un droit d'opposition au traitement de vos données et à leur utilisation à des fins de prospection commerciale,
- d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données post-mortem,
- d'un droit de vous opposer à la réalisation de mesures de profilage,
- d'un droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements fondés sur le recueil de celui-ci,

que vous pouvez exercer en adressant un mail à l'adresse : programmefidelite@columbuscafe.com avec un justificatif de votre identité (photocopie d'une pièce d'identité). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés ("CNIL").

10. Je souhaite cesser de bénéficier du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co participant, comment faire ?

À tout moment vous pouvez vous désinscrire du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co en adressant un mail à l'adresse : programmefidelite@columbuscafe.com avec un justificatif de votre identité (photocopie d'une pièce d'identité).

Dès votre demande validée, vous ne serez plus référencé comme membre du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co et cesserez de bénéficier de vos avantages et de créditer des points.

Un conseil : pensez à convertir votre solde de points en avantages avant de vous désinscrire, sans quoi vos points seront perdus.

11. Que faire si je change de numéro de téléphone portable ?

Il suffit dans cette hypothèse d'entrer votre nouveau numéro dans la tablette, et d'écrire un mail à cette adresse : programmefidelite@columbuscafe.com pour spécifier le changement de compte client en précisant votre ancien numéro de téléphone et identité (Carte d'identité ou passeport).

12. Puis-je bénéficier du programme de fidélité mobile si je n'ai pas encore 18 ans ?

Non, le bénéfice du programme de fidélité mobile est réservé aux clients âgés d'au moins 18 ans.

13. Le programme de fidélité Columbus Café & Co va-t-il évoluer ?

Sans doute, dans l'idée de coller toujours au plus près à vos envies ! Tout changement sera indiqué sur notre site <http://www.columbuscafe.com/programme-de-fidelite/> et lors de votre connexion sur la tablette.

14. Que faire si la tablette ne fonctionne pas lorsque je me rends dans un Columbus Café & Co participant ?

Dans cette hypothèse, nous vous invitons à nous envoyer un e-mail à programmefidelite@columbuscafe.com avec copie du ticket de caisse, indication de votre prénom et de votre numéro de téléphone portable, pour que nous puissions procéder au crédit de votre compte fidélité mobile.

15. Qui fournit la tablette et l'application mobile support du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co ?

Nous sommes barista, nous récompensons votre gourmandise, mais nous ne sommes pas créateurs d'outils technologiques !

Nous avons pour cela fait appel à Hey Pongo, société par actions simplifiée immatriculée à Paris, sous le numéro de RCS 832 486 765, dont le siège est situé 5 Avenue du Général de Gaulle 94160 Saint-Mandé, qui met à disposition des Columbus Café & Co participants son application.

Pour toute demande d'ordre technique, nous vous invitons à prendre attache directement avec nous à l'adresse suivante : programmefidelite@columbuscafe.com.

16. Questions - Réclamations - droit applicable – juridictions compétentes

Toute réclamation relative à l'utilisation du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co et/ou aux points fidélités afférents, ainsi qu'aux avantages en découlant devra être envoyée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à Wagram Finances, 103 rue La Fayette 75010 Paris.

Vous disposez de la possibilité de faire appel à un Médiateur de la consommation, dans les conditions prévues aux articles L.611-1 et suivants du Code de la Consommation. Columbus Café & Co a choisi comme médiateur de la consommation : La FFF Commission de Médiation Franchise-Consommateurs - 29 Boulevard de Courcelles, 75008 PARIS - <https://www.mediation-franchise.com>.

Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution, à la non-exécution du présent règlement sera soumis aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun.

17. Le programme de fidélité mobile Columbus Café & Co peut-il être arrêté ?

Oui, nous pouvons décider d'arrêter le programme de fidélité mobile Columbus Café & Co. Mais pas de panique : nous vous en informerons au moins 10 jours à l'avance, sur notre site <http://www.columbuscafe.com/programme-de-fidelite/>.

Vous aurez alors un mois à compter de la cessation du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co pour utiliser les points cumulés. Mais comme la gourmandise n'attend pas, passé ce délai, vos points seront définitivement perdus !

Et n'oubliez pas : la carte papier Columbus Café & Co est distincte du programme de fidélité mobile Columbus Café & Co, vous pourrez donc continuer de l'utiliser, en la présentant lors de votre passage en caisse.